RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 3606F6D3-7046-4561-8A35-00FC94E79174

WORKINGLAB SSB
Société A Responsabilité Limitée au capital de 12 505 Euros
Siège social : 6 rue du Midi
92200 Neuilly-sur-Seine
832 336 796 RCS Nanterre
(la « Société »)

Assemblée Générale Extraordinaire du 7 novembre 2024

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre,
et le sept novembre,
à 16 heures.

Les associées de la **SARL WORKINGLAB SSB**, au capital de 12 505 € divisé en 12 505 parts de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au Siège Social de la Société, sur convocation du gérant.

Une feuille de présence a été établie comme suit :

Associés	*Nombre de parts sociales*	*Signatures*
GAI GP SARL 12 avenue de la Porte-Neuve Luxembourg (2227) Représentée par Mme **Clarisse BOUGON** et Mr **Frédéric TARON**	12 004	[redacted] DocuSigned by: F.Taron 735DB74AB591407...
Grande Armée Investissement (G.A.I) 35, rue du Louvre 75002 Paris Représentée par Mr **Patrice BOUGON**	501	[redacted] F7645A...
TOTAL	**12 505**	

L'Assemblée est présidée par Madame Clarisse BOUGON, représentant la société G.A.I GP SARL, associée présente possédant le plus grand nombre de parts et acceptante (la « **Présidente** »).

Les associées présentes ou représentées réunissant le quorum requis, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toute question à l'ordre du jour suivant :

- **Extension de l'objet social – modification corrélative de l'article 3 des statuts.**
- **Pouvoir pour formalités.**

Docusign Envelope ID: 3606F6D3-7046-4561-8A35-00FC94E79174

La Présidente dépose devant l'Assemblée et met à sa disposition :

1°/ Les copies des convocations adressées aux associées.
2°/ Le rapport de la Gérance.
3°/ Le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Puis, la Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente donne lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social de la Société à la mise à disposition d'espaces de travail partagés, comprenant des bureaux, des salles de réunion, des espaces de coworking et des services complémentaires facilitant leur utilisation (vidéo, informatique, etc.), ainsi qu'une gamme de services à la personne (conciergerie, pressing, etc.), et l'animation des lieux.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

« *ARTICLE 2- OBJET*

« La Société a pour objet :

✓ *l'acquisition, la détention, la gestion, la rénovation, la vente, de biens immobiliers, directement ou indirectement.*

✓ *la mise à disposition d'espaces de travail partagés, comprenant des bureaux, des salles de réunion, des espaces de coworking et des services complémentaires facilitant leur utilisation (vidéo, informatique, etc.), ainsi qu'une gamme de services à la personne (conciergerie, pressing, etc.), et l'animation des lieux,*

La Société peut également développer, exploiter et fournir toutes activités et services liés à l'informatique, à la bureautique, et à la gestion des entreprises.

Docusign Envelope ID: 3606F6D3-7046-4561-8A35-00FC94E79174

✓La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et de tous actes relatifs à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité résultant de l'adoption de la résolution qui précède.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Pour la société **GAI GP SARL**
Madame **Clarisse BOUGON**

[redacted]

Pour la société **G.A.I**
Monsieur **Patrice BOUGON**

[redacted]

Monsieur **Frédéric TARON**

[redacted]

Docusign Envelope ID: 3606F6D3-7046-4561-8A35-00FC94E79174